



## Capacité organisationnelle dans les organisations sportives

Dans le cadre du Sondage des organisations sportives 2020-2021 de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, on a questionné les administrateurs des organisations sportives sur leurs perceptions par rapport à leur capacité organisationnelle, en termes de ressources humaines appropriées pour s'acquitter du mandat de l'organisation et de ressources financières pour la viabilité de l'organisme. La présente étude a sondé les organisations sportives au niveau national, provincial, territorial et communautaire. En termes de capacités en ressources humaines, on a questionné les organisations sportives sur leurs perceptions que leur organisation avait suffisamment de personnel et de ressources humaines pour s'acquitter de son mandat d'offrir des programmes de sport de qualité. Les questions ont porté sur les points suivants :

- le personnel administratif;
- le personnel de gestion;
- les dirigeants ou les membres du conseil d'administration;
- les entraîneurs, les officiels et les autres membres du personnel technique;
- les bénévoles.

### Ressources humaines suffisantes

En général, entre le quart et la moitié des organisations sportives signalent dans une grande mesure avoir suffisamment de personnel et de ressources humaines pour offrir des programmes de sport de qualité, et très peu d'organisations (20 % ou moins) indiquent ne vraiment pas avoir suffisamment de ressources. Le tableau 1 décrit les résultats en détail.

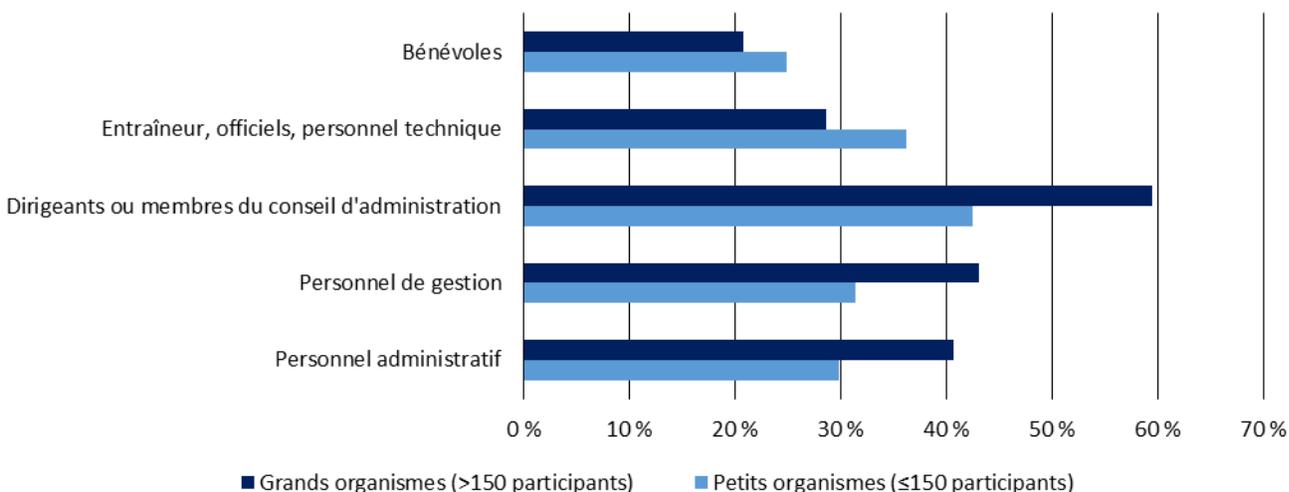
	Dans une grande mesure	Un peu	Pas du tout	Ne sais pas/Sans objet
Personnel administratif	35 %	42 %	13 %	10 %
Personnel de gestion	37 %	36 %	14 %	14 %
Dirigents ou membres du conseil d'administration	50 %	34 %	10 %	6 %
Entraîneurs, officiels et autres membres du personnel technique	33 %	53 %	10 %	4 %
Bénévoles	22 %	49 %	20 %	9 %

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

**Région** – La perception organisationnelle de la capacité en personnel et en ressources humaines pour offrir des programmes de sport de qualité ne diffère pas selon les régions comparativement à la moyenne nationale.

**Taille de l'organisation** – Les organisations ont été catégorisées en fonction du nombre d'adhésions ou de participants qu'ils desservent (c.-à-d. 150 adhésions ou participants ou moins, et plus de 150). Dans cette optique, une plus grande proportion d'organisations sont d'avis, dans une grande mesure, qu'elles ont suffisamment de personnel de gestion, de dirigeants ou de membres du conseil d'administration pour offrir des programmes de sport de qualité, alors qu'il n'y a pas de différences significatives entre les petites et les grandes organisations pour ce qui est d'autres types de ressources humaines

**Figure 1** : Pourcentage d'organisations qui indiquent avoir suffisamment de ressources humaines pour offrir des programmes de sport de qualité selon la taille de l'organisation



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

### Suffisamment de ressources financières

En ce qui concerne l'offre de programmes de sport de qualité, on a aussi demandé aux organisations sportives leurs points de vue par rapport à la suffisance de ressources financières pour :

- l'infrastructure organisationnelle pour les activités quotidiennes;
- la gouvernance de l'organisation (p. ex. directeurs du conseil d'administration, comités);
- les installations et les sites;
- le perfectionnement des entraîneurs et des dirigeants;
- le développement des athlètes;
- la couverture médiatique, les activités reliées à la promotion et aux communications;
- l'augmentation du nombre de participants;
- les initiatives pour favoriser l'égalité des genres;
- l'inclusion et l'accessibilité;
- la prévention des commotions ou des blessures, et les protocoles de retour au jeu;
- la sécurité dans le sport;
- les nouvelles procédures mises en œuvre en raison des protocoles de COVID-19.

Le tableau 2 décrit la note de chacun de ces facteurs. Notamment, un pourcentage important d'organisations indiquent ne pas avoir suffisamment de ressources financières pour les activités clés comme le soutien des installations et des sites, le perfectionnement des entraîneurs, des dirigeants et des athlètes, pour augmenter le nombre de participants, ou pour le travail de promotion.

**Tableau 2** : Pourcentage d'organisations qui indiquent avoir suffisamment de ressources financières pour offrir des programmes de sport de qualité

Soutien :	Dans une grande mesure	Un peu	Pas du tout	Ne sais pas/Sans objet
<b>Capacité organisationnelle</b>				
Infrastructure organisationnelle	20 %	59 %	16 %	5 %
Gouvernance de l'organisation	31 %	38 %	19 %	12 %
<b>Installations et sites</b>				
Soutien aux installations et aux sites	14 %	47 %	29 %	10 %
<b>Perfectionnement</b>				
Perfectionnement des entraîneurs et des dirigeants	13 %	51 %	29 %	7 %
Développement des athlètes	14 %	49 %	30 %	6 %
<b>Promotion et recrutement</b>				
Couverture médiatique, activités reliées à la promotion et aux communications	9 %	38 %	46 %	7 %
Recrutement des participants	11 %	44 %	41 %	4%
<b>Équité, inclusion, accès</b>				
Initiatives pour favoriser l'égalité des genres	27 %	34 %	22 %	17 %
Inclusion et accessibilité	22 %	37 %	27 %	14 %
<b>Sécurité</b>				
Prévention des commotions et des blessures, protocoles de retour au jeu	29 %	38 %	19 %	14 %
Sécurité dans le sport	43 %	41 %	11 %	5 %
Nouvelles procédures mises en œuvre en raison des protocoles de COVID-19	29 %	50 %	17 %	4 %

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

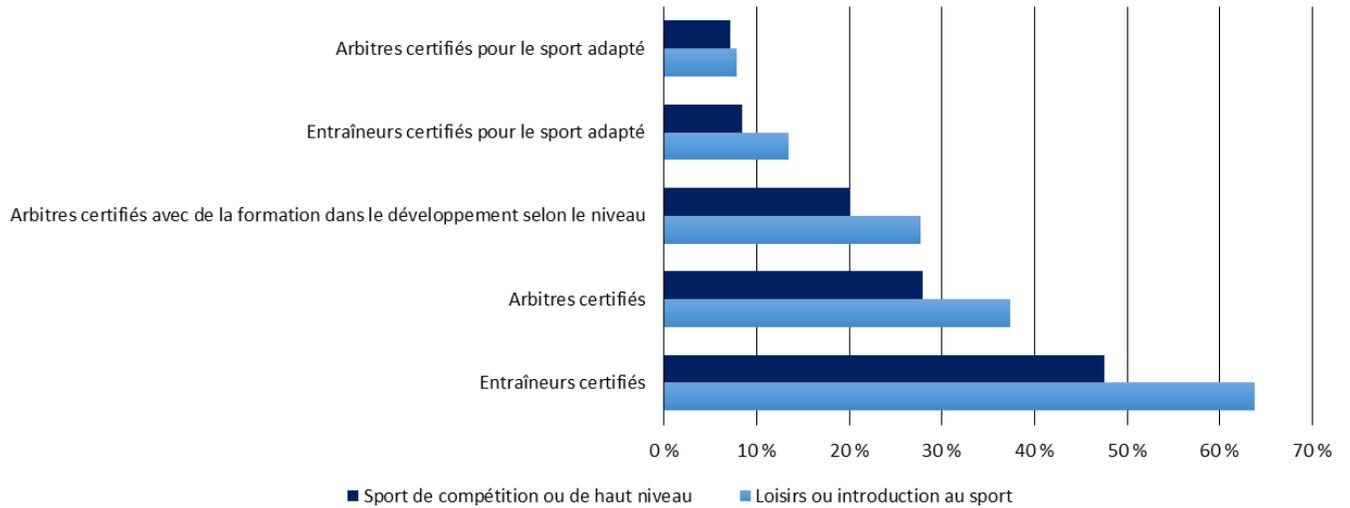
**Région** – Il n'y a qu'une seule différence significative régionale quant aux perceptions à propos de la suffisance des ressources; comparativement à la moyenne nationale, un pourcentage plus élevé d'organisations sportives en Ontario indiquent qu'elles n'ont pas suffisamment de ressources financières pour la formation des entraîneurs et des dirigeants.

**Taille de l'organisation** – La capacité financière suffisante pour offrir des programmes de sport de qualité ne diffère pas selon la taille de l'organisation; les grandes organisations (p. ex. 150 participant ou moins) signalent des niveaux semblables de ressources financières suffisantes tout comme les organisations plus petites.

### Personnel formé en nombre suffisant

On a demandé aux organismes sportifs d'indiquer s'ils avaient un nombre suffisant d'entraîneurs et d'arbitres certifiés pour faire rouler leurs différents niveaux de programmes de sport (c.-à-d. loisirs ou introduction au sport, sport de haut niveau et de compétition). Plus de la moitié des organismes (64 %) indiquent qu'ils ont un nombre suffisant d'entraîneurs certifiés pour leurs programmes de loisir ou d'introduction au sport, alors que moins de la moitié (48 %) sont d'avis qu'ils ont assez d'entraîneurs certifiés pour les sports de haut niveau et de compétition. En ce qui concerne les arbitres certifiés, 37 % des organismes indiquent qu'ils en ont un nombre suffisant pour faire rouler les programmes de loisir ou d'introduction au sport et un nombre plus faible (28 %) d'organismes indiquent avoir un nombre suffisant d'entraîneurs ou d'arbitres certifiés pour faire rouler les programmes de sport pour handicapés à tous les niveaux (voir **figure 2**).

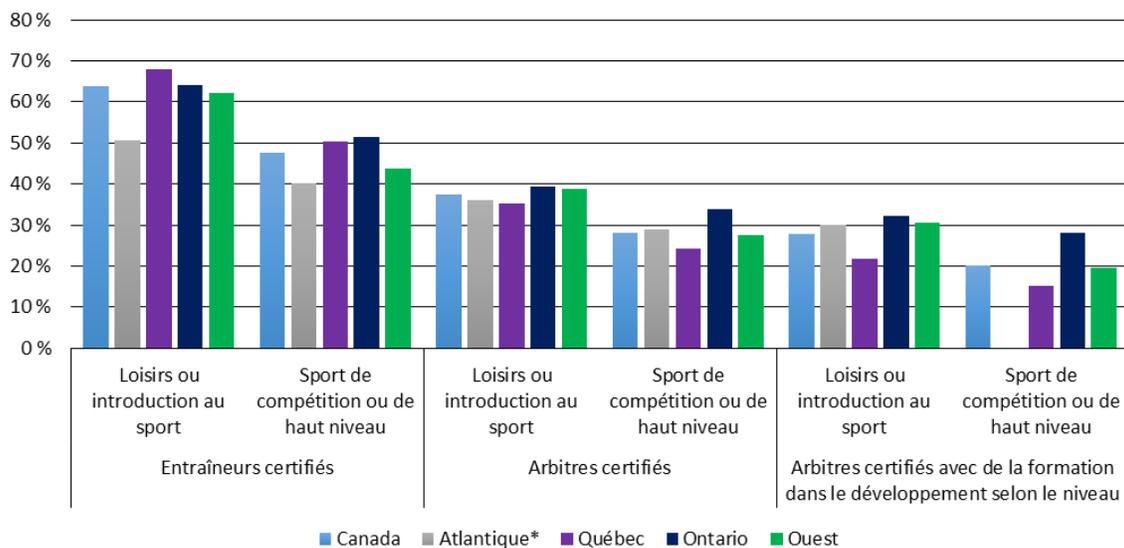
**Figure 2.** Pourcentage d’organismes sportifs qui indiquent avoir un nombre suffisant d’entraîneurs et d’arbitres certifiés.



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

**Région** – Cette étude n'a pas révélé de différences statistiquement significatives entre les régions en ce qui concerne la disponibilité d'un nombre suffisant d'entraîneurs ou d'arbitres certifiés.

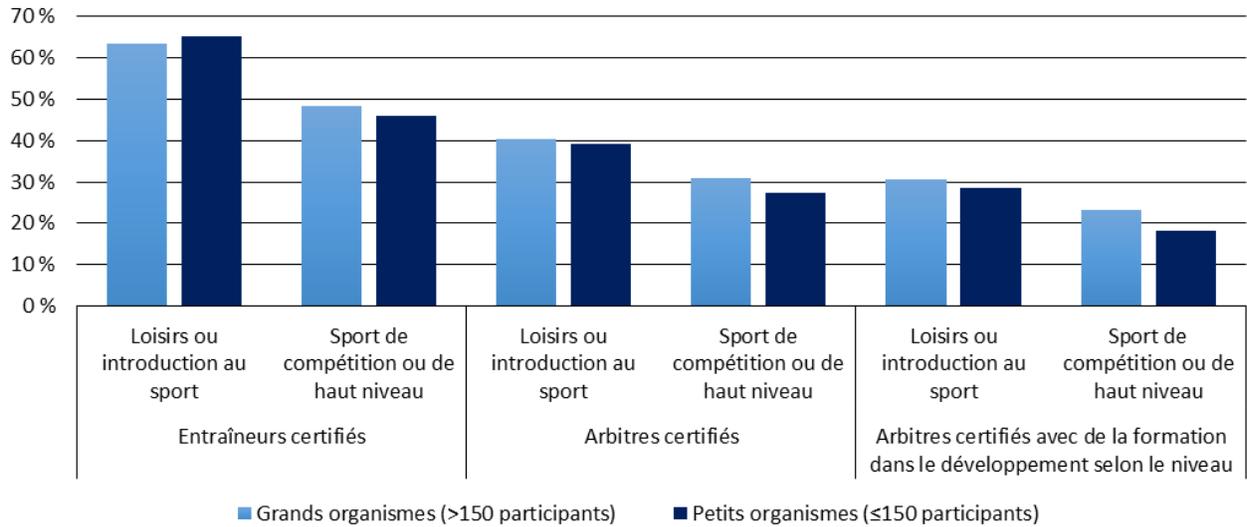
**Figure 3.** Pourcentage d’organismes qui indiquent avoir suffisamment d’entraîneurs et d’arbitres certifiés, selon la région



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021 ; \*Les données de l’Atlantique et du Nord ont été supprimées en raison de la taille de la cellule

**Taille de l’organisme** – La disponibilité d’un nombre suffisant d’entraîneurs et d’arbitres ne varie pas significativement entre les grands et les petits organismes.

**Figure 4.** Pourcentage d'organismes qui indiquent avoir suffisamment d'entraîneurs et d'arbitres certifiés, selon la taille de l'organisme



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021



**Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie**

230-2733, chemin Lancaster  
Ottawa ON K1B 0A9

613-233-5528  
[www.cflri.ca/fr](http://www.cflri.ca/fr)

La production de ce résumé a été rendue possible grâce à la contribution financière du gouvernement du Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement l'opinion de ce dernier.